

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS



Réunion du Comité Syndical
du 5 mars 2020

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1017	20	10	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **jeudi 5 mars 2020 à 9 h 30** à BLAINVILLE-SUR-MER, salle de réunion du Centre expérimental du SMEL.

M. Patrice PILLET, Président du SMEL, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Patrice PILLET, canton Bricquebec
M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
M. Gilles LELONG, canton Tourlaville
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche
M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes (représenté par Mme HEDOUIN)
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague
M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer
M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT ABSENTS

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal
Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Création d'une association de structuration d'une filière algues en Normandie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport transmis au préalable et argumenté en séance,

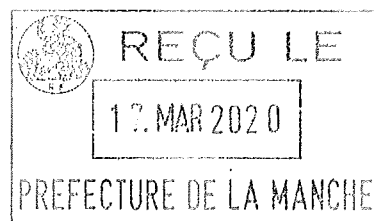
Vu les résultats du programme SNOTRA présentés lors de la journée de restitution du 4 décembre 2019 et les perspectives s'orientant vers la valorisation des algues passant par l'exploitation, le ramassage jusqu'à la commercialisation ;

Vu l'intérêt de fédérer tous les acteurs normands intéressés par l'exploitation des algues, du ramassage à la commercialisation, émis par ;

- le Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins de Normandie,
- le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord,
- la société ALGAIA
- le SMEL

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** le Président à signer tous documents inhérents à la création d'une association de structuration d'une filière algues en Normandie, étant précisé que l'adhésion du SMEL à cette future association sera soumise à une délibération ultérieure du comité syndical.



Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Patrice PILLET

